



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :

Toulouse, le 23 août 2024

Filipe ANTUNES
CT-EVS
filipe.antunes@ac-toulouse.fr

Le Recteur de l'académie de Toulouse

et

Héloïse CICERELLO
DAEPS CNR et crédits pédagogiques
daeps-credits@ac-toulouse.fr

à
Mesdames, Messieurs les Inspecteurs d'académie,
Directeurs académiques des services
de l'Éducation nationale

Tél : 05 36 25 88 84

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Objet : Appel à projets du dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) pour l'année scolaire 2024-2025

Références : Circulaire OEPRE du 3 avril 2017

Le dispositif Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) est déployé pour permettre de favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leurs enfants, et par là-même en contribuant à améliorer leurs chances de réussite à l'école.

Cette opération qui permet aux parents de bénéficier de formations prises en charge par l'État est conduite dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale.

Les objectifs :

L'opération poursuit trois objectifs simultanés.

1) L'acquisition du français (apprentissage ou perfectionnement), via les quatre compétences (**comprendre, parler, lire et écrire**), grâce à un enseignement de français langue seconde.

2) Une meilleure connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École vis-à-vis des élèves et des parents. Il s'agit de donner aux parents les moyens d'aider leurs enfants au cours de leur scolarité.

3) La connaissance des valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité, droit à l'instruction...) **et leur mise en œuvre dans la société française**, notamment dans les usages sociaux implicites du quotidien.

Le public :

Cette action de formation est proposée sur la base du volontariat à tous les parents étrangers ayant un ou plusieurs enfants scolarisés en France. Les bénéficiaires prioritaires sont les parents étrangers allophones primo-arrivants non issus de l'Union Européenne (sur le territoire depuis moins de 5 ans) ayant signé un Contrat d'Intégration Républicaine (financement par le Ministère de l'Intérieur). Depuis 2015, le cofinancement par le Ministère de l'Éducation nationale permet d'accueillir plus largement tous les parents allophones qui le souhaitent.

Les modalités :

Le dispositif OEPRE est inscrit dans le projet d'école ou d'établissement. Les formations se déroulent dans les écoles, les collèges et les lycées, pendant la semaine, à des horaires permettant d'accueillir le plus grand nombre de parents. Dans l'académie de Toulouse, la durée de la formation annuelle pour chacun des groupes constitués

de 12 à 16 parents est de 60 heures la première année et 80 heures pour une reconduction du dispositif.

Le financement :

Le dispositif est financé par les crédits du programme 230 « Vie de l'élève » de l'Éducation nationale et les crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » du Ministère de l'Intérieur.

Ces crédits sont destinés au financement des heures d'enseignement dispensées selon les dispositions prévues par le décret n° 2005-909 du 2 août 2005. Les dépenses afférentes aux frais pédagogiques, aux frais de communication et aux heures de concertation nécessaires à la mise en œuvre du dispositif, peuvent être prises en charge dans la limite de 7 % du montant des crédits alloués à ce dispositif.

Pour plus d'informations, il convient de se reporter au livret d'accompagnement (sous format numérique) publié sur la page OEPRE du CASNAV de Toulouse.

Modalités de candidature et calendrier :

Chaque établissement souhaitant proposer une action OEPRE 2024-2025 doit renseigner l'enquête académique de candidature avant le 13 septembre 2024 : [accéder au formulaire](#)

Identifiant enquête : [REDACTED]

Mot de passe : [REDACTED]

L'enquête peut être remplie en plusieurs fois :

- Pour sauvegarder les données, il suffit de cliquer sur « SUIVANT ».
- Pour la validation définitive et l'envoi de la candidature, il faut cliquer sur « FIN DU QUESTIONNAIRE ». Une confirmation est alors transmise par courriel.

L'enquête est accompagnée d'un budget prévisionnel et de la présentation du projet pédagogique et éducatif des ateliers OEPRE (insérer une/des pièce(s) jointe(s)).

Le comité de pilotage académique constitué par des représentants de l'Éducation nationale et de la DRJSCS Occitanie étudiera les projets le mercredi 18/09/2024.

Les projets sont sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Les besoins des parents étrangers allophones identifiés sur chaque territoire ;
- La composition des groupes qui doivent réunir 12 à 16 personnes tout au long de l'année ;
- Le nombre d'heures de formation qui ne doit pas être inférieur à 60 heures par groupe ;
- La qualité du projet pédagogique et le savoir-faire des formateurs.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général,

Vincent DENIS